



conduite sous l'emprise des stupefiants

Par **flora54**, le **24/11/2009** à **10:39**

Bonjour,

Un de mes proches vient de se faire attrapper pour un test narcotique. Ce test c'est avéré positif.

Que risque-t-il? Il est positif au cannabis et à la cocaïne. Il ne consomme jamais de cocaïne et lors d'une soirée il a consommé. Il ne fume qu'un joint le soir... Il a été contrôlé en pleine après-midi... du coup il risque de perdre son travail mais également sa fille..... Je trouve aberrant ce genre de procédure comment ruiner la vie d'une personne en 2 minutes.... Je sais très bien qu'il faut ce genre de test pour ceux qui ne savent pas se contrôler et du coup qui sont dangereux. Mais il faut instaurer un taux!!!! une personne qui a consommé un joint ou 2 le soir chez lui n'a plus d'effet le lendemain matin!!!! c'est hallucinant de voir ça!!!! ben le taux de chômage va encore exploser, déjà qu'il est pas bon avec la crise!!! cela me chagrine beaucoup car il a eu du mal à trouver un boulot et maintenant il va le perdre!!!! et en plus il va perdre sa fille, comment peut-on anéantir une personne ainsi alors qu'on n'est plus sous l'effet de ces stupéfiants.... moralité mieux vaut être complètement défonce au volant au moins on sait pourquoi on a plus de permis!!!!

Par **razor2**, le **24/11/2009** à **14:37**

Bonjour, vous devriez déjà revoir vos connaissances en matière d'effets des produits stupéfiants sur l'organisme. Quand on fume le soir, on a encore des effets le lendemain... De plus, la Loi est claire, à chacun d'assumer et de prendre ses responsabilités. Surtout que là, votre "proche" n'y est pas allé de main morte comme on dit avec des tests positifs à une drogue lourde.

C'est uniquement de sa faute si les conséquences sont néfastes pour lui, et non la faute du système, quand on connaît les effets de la drogue, même le lendemain de la prise, sur la conduite, et je vous encourage à mieux vous documenter à ce sujet..

Pour la sanction, ça sera suspension du permis de conduire par le Préfet jusqu'à 6 mois. Puis passage au Tribunal Correctionnel, avec nouvelle suspension pénale du permis jusqu'à 3 ans, amende de plusieurs centaines d'euros probablement, et 6 points en moins sur le permis...Ca, c'est le minimum (les points c'est automatique par contre..)